



Le Président

president@auvergnerhonealpes-natation.fr

Nom du club :



Chassieu, le 21 février 2022

Objet : Saison 2021-2022 - Commission accès vers le haut-niveau

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La ligue fait évoluer les modalités d'accompagnement des athlètes vers le haut niveau.

Au fil des saisons, l'aide à l'accompagnement vers le haut niveau, mise en place en novembre 2017 s'est transformée pour nombre de dossiers en une forme de subvention. Les dossiers présentés ne correspondaient plus à l'esprit de départ qui était d'accompagner vers le haut niveau des trajectoires identifiables.

A partir de la saison 2022 pour la natation course et la saison 2021/2022 pour les autres disciplines, les athlètes inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau Elite, Senior et Relève, ainsi que les Collectifs Nationaux et Espoirs, se verront attribuer un prorata forfaitaire de 40% de l'enveloppe globale de 30.000€ (saison 2021/2022).

Cette somme de 12.000,00 € sera répartie à parts égales entre les athlètes listés (sauf les listes reconversion). Les 60% restants seront affectés de pourcentages différents qui seront corrélés à la réalisation d'objectifs. Il s'agit d'accompagner une performance réalisée et plus de l'estimer. L'objectif de cette nouvelle orientation est « tirer » la performance vers le haut en maintenant une politique sportive d'accompagnement de niveaux différents.

Les montants attribués varient selon le nombre d'athlètes qui réalisent les performances demandées, c'est pourquoi nous observerons les résultats de cette nouvelle politique d'accompagnement pour éventuellement, apporter des ajustement la saison prochaine.

L'aide est versée au club, mais elle a vocation à accompagner l'athlète dans sa préparation et lui est réservée.

La partie « signature » située en fin de courrier doit **obligatoirement** comporter les nom, prénom et signature du président, de l'entraîneur et de l'athlète (ou d'un parent pour les mineurs).

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Natation – 20 avenue des frères Montgolfier – 69680 CHASSIEU
secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr - <http://auvergnerhonealpes-natation.fr/> - 04 78 83 13 99 - 07 86 46 56 55

Accès vers le HN 2021-2022 2022 (natation course)	Enveloppe totale		30 000,00 €				
	Conditions	Pourcentage de l'enveloppe distribué	Somme distribuée	Nombre d'athlètes	Somme distribuée par athlète	Plafond	Somme cumulée distribuée par athlète
Niveau 1	Athlètes LISTES (N-1) (hors reconversion)	40%	12 000,00 €	54	222,22 €	300,00 €	222,22 €
Niveau 2	JEUNES : Athlète médaillé aux Chpt France JEUNES 2022	30%	9 000,00 €	30	300,00 €	700,00 €	522,22 €
	JUNIORS : Athlète médaillé aux Championnats de France Juniors (mai 2022)						
	Finaliste A aux Championnats de France Elite de PRINTEMPS (avril 2022)						
Niveau 3	Sélection en Equipe de France dans sa catégorie d'âge ou France A'	15%	4 500,00 €	6	750,00 €	1 000,00 €	1 272,22 €
	Athlète médaillé aux Championnats de France Elite						
Niveau 4	Sélection en Equipe de France Sénior A (Europe, Monde, JO)	10%	3 000,00 €	3	1 000,00 €	1 000,00 €	2 272,22 €
Niveau 5 (individuel ou relais)	Podium aux championnats internationaux par catégorie d'âge : de la COMEN, FOJE, JOJE, d'Europe juniors et Monde juniors, Séniors France A'	5%	1 500,00 €	3	500,00 €	1 000,00 €	2 772,22 €
	FINALISTE aux championnats internationaux (Europe, monde ou JO).						
	Podium Senior (Europe, Monde, JO) L'accompagnement financier sera voté par le Comité Directeur de la ligue AuRA						

Le tableau ci-contre est une image de ce que pourraient être les répartitions.

Les cellules grisées en colonne 3 indiquent les pourcentages affectés à chaque niveau.

La colonne 4 « somme distribuée » tient compte du « nombre d'athlètes » concernés, elle est calculée sur une base de 30.000,00 €uros

1. Le niveau 1 permet à chaque athlète listé (sauf liste reconversion) de percevoir une part des 40%. Dans l'exemple, 50 athlètes reçoivent chacun 223€. La somme versée à chacun dépend du nombre d'athlètes.
2. A partir du niveau 2, les cellules grisées (nombre d'athlètes) font varier la somme distribuée par athlète. L'aide est versée si l'objectif est atteint.
3. Les sommes de chaque niveau se cumulent.
4. En cours de saison les athlètes qui ne sont pas listés mais qui atteignent l'un ou plusieurs objectifs visés dans le tableau pourront percevoir un accompagnement financier sous réserve que leur club fasse parvenir le courrier à la ligue dès la réalisation de l'objectif.

Pour recevoir l'aide financière de la ligue, les clubs dont les athlètes sont en liste HN doivent retourner à la ligue secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr ce courrier complété, revêtu des signatures demandées **avant le 15 mars 2022**. Comme indiqué au point 4 ci-dessus, les demandes pour les athlètes qui atteignent les niveaux 2 à 5 seront à faire lors de la réalisation de l'objectif.

Le club sollicite le versement de l'aide financière de la ligue selon les termes indiqués dans le présent courrier.

Nom du club :

(nom en toutes lettres)

Date :

Noms et prénoms : Président

Entraîneur

Athlète (parents si mineur)

Signatures :

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement.

Jean-Luc MANAUDOU

Président de la Ligue - Responsable de la

Commission accès au haut-niveau

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Natation – 20 avenue des frères Montgolfier – 69680 CHASSIEU
secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr - <http://auvergnerhonealpes-natation.fr/> - 04 78 83 13 99 - 07 86 46 56 55

